



DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'OFFRE  
DE SOINS

# Etat des lieux

## Codification des indications des spécialités pharmaceutiques inscrites sur la liste en sus

Club Pharmacie

FHP

Jeudi 28 mars 2019

Dr Lise ALTER – Sous-Directrice adjointe

Sous-Direction du Pilotage et de la Performance des acteurs de l'offre de soins

# Le référentiel administratif des médicaments inscrits sur la liste en sus

- NOTE D'INFORMATION N° DSS/1C/DGOS/PF2/2018/43 du 16 février 2018 relative à la mise en œuvre du référentiel administratif portant la codification de l'indication dans laquelle un médicament de la liste en sus est prescrit
- La notice explicative afférente

## Le référentiel :

- Concerne les spécialités pharmaceutiques dont au moins l'une des indications est inscrite sur la liste en sus
- Comprend l'ensemble des indications agréées à l'usage des « collectivités » ou bénéficiant d'une RTU
- Consultable sur le site du ministère des solidarités et de la santé

# Le référentiel administratif des médicaments inscrits sur la liste en sus

## Les principes :

- Le même code indication est attribué aux spécialités princeps/de référence et à leurs génériques/biosimilaires pour une même indication thérapeutique
- **Le code « 1999999 »** permet le codage des indications qui ne sont pas présentes dans le référentiel administratif et qui sont prescrites **en dehors d'une indication prévue par l'autorisation de mise sur le marché**

# Le référentiel administratif des médicaments inscrits sur la liste en sus

## Les principes :

- **Le code « 1999998 »** permet le codage des indications non présentes dans le référentiel et faisant l'objet de recherches impliquant la personne humaine menées dans le cadre des articles L.1121-1 et L.1121-16-1 du code de la santé publique (loi Jardé) :
  - ➔ à finalité non commerciale, qui poursuivent un objectif de santé publique et dont le promoteur ou le ou les investigateurs sont indépendants à l'égard des entreprises qui fabriquent ou qui commercialisent les produits faisant l'objet de la recherche.
  - ➔ prise en charge des médicaments expérimentaux par l'assurance maladie (III du L.1121-16-1)

## Lien avec la table de concordance ATIH

- Le référentiel est complété par une **table de correspondance entre les codes indications et les codes UCD**
- Permet d'associer les codes UCD à chaque code indication correspondant
- Disponible sur le site de l'ATIH
- **Mise à jour mensuelle** du référentiel **et** de la table ATIH

# Calendrier MCO

## 1<sup>er</sup> Mars 2018

Période  
d'accompagnement des  
acteurs : Le  
renseignement du code  
indication est rendu  
possible

## 1<sup>er</sup> Sept. 2018

Un code indication devra  
être renseigné pour que  
la facture soit valorisée.  
Les ES ne doivent  
transmettre que les  
indications relevant  
d'une PEC par la LES

## 1<sup>er</sup> mars 2019

Un code correspondant à  
l'indication dans laquelle  
le médicament est  
prescrit doit être  
renseigné pour que la  
facture soit valorisée  
lorsque l'indication est  
inscrite sur la LES

# Calendrier HAD

## 1<sup>er</sup> Mars 2018

Période  
d'accompagnement des  
acteurs : Le  
renseignement du code  
indication est rendu  
possible

## 1<sup>er</sup> Mars 2019

Un code indication devra  
être renseigné pour que  
la facture soit valorisée.  
Les ES ne doivent  
transmettre que les  
indications relevant  
d'une PEC par la LES

## 1<sup>er</sup> Déc. 2019

Un code correspondant à  
l'indication dans laquelle  
le médicament est  
prescrit doit être  
renseigné pour que la  
facture soit valorisée  
lorsque l'indication est  
inscrite sur la LES

# Etat des lieux : codage de l'indication

## → Codage transmis - répartition des UCD

	MCO UCD EX-OQN	HAD UCD EX-OQN
Nombre UCD par indication valorisées/remboursées	205 777	18 067
Code I99999	46 838 22,8%	161 0,9%
Pas de code	48 269 23,5%	12 495 69,2%
0000	8 197	229

**HAD :**  
Plus de 60% des UCD  
ne sont pas codées

**MCO :** Plus de 50 % des UCD ne bénéficient pas d'un  
code LES correspondant à une indication de l'AMM



# Etat des lieux : codage de l'indication

## → Répartition en Montant

Montant T2A	EX-OQN - Montant remboursable/remboursé
<b>Total</b>	<b>197 515 348 €</b>
<b>I00xxxx</b>	<b>47,2%</b>
<b>I999998</b>	<b>0,1%</b>
<b>I999999</b>	<b>23,0%</b>
<b>Vide ou inconnue</b>	<b>29,6%</b>

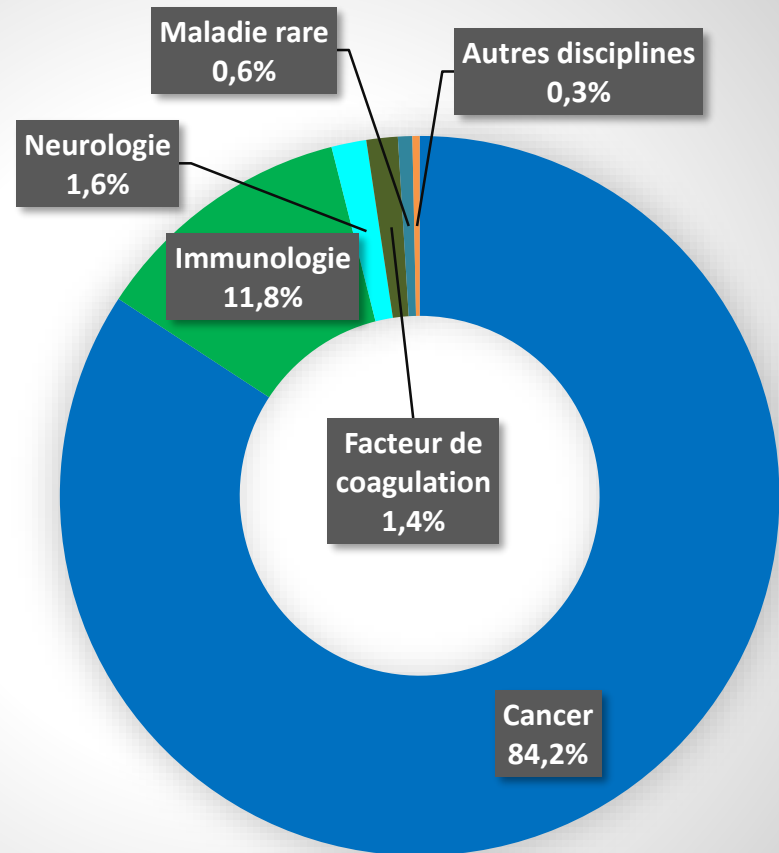
Rappel total des dépenses 2017 médicaments de la liste en sus : 3,369 Mds€

# Etat des lieux : codage de l'indication ex-OQN

## Répartition en Montants (%) dans les grandes classes d'indication du référentiel pour les UCD codées (I00xxxx)

**Total I00xxxx**  
**93 315 692€**

**Autres disciplines :**  
*Anti infectieux*  
*Diabétologie*  
*Cardiologie*  
*Médecine interne*



## Etat des lieux : codage de l'indication ex-OQN

### Répartition en Montants (%) dans les grandes classes d'indication du référentiel des UCD codées (I009999)

**Total I009999**  
**45 471 857€**

**Autres disciplines :**  
*Anti infectieux*  
*Diabétologie*  
*Cardiologie*  
*Médecine interne*

